

Le versement des prestations est susceptible d'être interrompu en cours d'année selon le nombre de demandes reçues.

● VOUS ET VOTRE FAMILLE																									
NAISSANCE-ADOPTION	<p>190 € par enfant Date limite : 6 mois après la naissance ou l'adoption</p>																								
<p>CESU - GARDE D'ENFANTS (jusqu'à 6 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> Établissements assurant l'accueil des enfants Assistante maternelle agréée, personnel employé... <p><i>Un versement dans l'année, pour l'intégralité des CESU ou e-CESU, pour chaque enfant.</i></p>	<p>Montant selon le quotient familial et l'âge de l'enfant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>0-3 ans</th> <th>4-6 ans</th> <th></th> <th>0-3 ans</th> <th>4-6 ans</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jusqu'à 810</td> <td>620 €</td> <td>320 €</td> <td>De 1010,01 à 1150</td> <td>320 €</td> <td>170 €</td> </tr> <tr> <td>De 810,01 à 910</td> <td>520 €</td> <td>270 €</td> <td>Supérieur à 1150**</td> <td>220 €</td> <td>120 €</td> </tr> <tr> <td>De 910,01 à 1010</td> <td>420 €</td> <td>220 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Date limite : 30 novembre 2026</p>		0-3 ans	4-6 ans		0-3 ans	4-6 ans	Jusqu'à 810	620 €	320 €	De 1010,01 à 1150	320 €	170 €	De 810,01 à 910	520 €	270 €	Supérieur à 1150**	220 €	120 €	De 910,01 à 1010	420 €	220 €			
	0-3 ans	4-6 ans		0-3 ans	4-6 ans																				
Jusqu'à 810	620 €	320 €	De 1010,01 à 1150	320 €	170 €																				
De 810,01 à 910	520 €	270 €	Supérieur à 1150**	220 €	120 €																				
De 910,01 à 1010	420 €	220 €																							
<p>CENTRE DE LOISIRS ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (enfants de 3 à 18 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> Garderie périscolaire Centre de loisirs, stages sportifs sans hébergement Activités de soutien scolaire 	<p>Montant annuel versé selon le quotient familial :</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Jusqu'à 560</td> <td>220 €</td> <td>De 910,01 à 1010</td> <td>160 €</td> </tr> <tr> <td>De 560,01 à 710</td> <td>210 €</td> <td>De 1010,01 à 1150</td> <td>130 €</td> </tr> <tr> <td>De 710,01 à 810</td> <td>200 €</td> <td>De 1150,01 à 1496</td> <td>110 €</td> </tr> <tr> <td>De 810,01 à 910</td> <td>180 €</td> <td>Supérieur à 1496**</td> <td>80 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Date limite : 31 janvier 2027</p>	Jusqu'à 560	220 €	De 910,01 à 1010	160 €	De 560,01 à 710	210 €	De 1010,01 à 1150	130 €	De 710,01 à 810	200 €	De 1150,01 à 1496	110 €	De 810,01 à 910	180 €	Supérieur à 1496**	80 €								
Jusqu'à 560	220 €	De 910,01 à 1010	160 €																						
De 560,01 à 710	210 €	De 1010,01 à 1150	130 €																						
De 710,01 à 810	200 €	De 1150,01 à 1496	110 €																						
De 810,01 à 910	180 €	Supérieur à 1496**	80 €																						
<p>ÉTUDES-ÉDUCATION-FORMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Du primaire aux études supérieures (jusqu'à 25 ans) Hébergement à partir du lycée 	<p>Année scolaire 2025-2026. Montant versé selon le quotient familial, jusqu'à 1496 maximum, et selon le niveau de scolarité</p> <p>Date limite : 31 juillet 2026</p>																								
<p>ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP (jusqu'à 19 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux d'incapacité à partir de 50 % 	<p>Montant versé selon le quotient familial, avec un minimum de 180 € au delà du quotient familial 1496**</p> <p>Date limite : 30 novembre 2026</p>																								
<p>CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE*</p>	<p>20 € par jour d'absence, 10 € par demi-journée (selon attestation AJPP de la CAF). Date limite : 6 mois suivant la fin du congé de présence parentale</p>																								
<p>CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE*</p>	<p>20 € par jour d'absence. 10 € par demi-journée. Date limite : 6 mois suivant la fin du congé de solidarité familiale</p>																								
<p>DÉCÈS</p> <ul style="list-style-type: none"> Décès de l'agent ou du retraité, de son conjoint, concubin ou pacsé, ou de son enfant à charge fiscale 	<p>800 € Date limite : 6 mois après le décès</p>																								
<p>AIDE SOCIALE AUX AGENTS EN SITUATION DE MALADIE*</p> <p><i>Demande établie par l'établissement</i></p>	<p>Compensation partielle de la perte de rémunération pour maladie selon l'indice majoré :</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Jusqu'à 380</td> <td>46 %</td> <td>De 381 à 650</td> <td>45 %</td> <td>Supérieur à 650</td> <td>44 %</td> </tr> </tbody> </table>	Jusqu'à 380	46 %	De 381 à 650	45 %	Supérieur à 650	44 %																		
Jusqu'à 380	46 %	De 381 à 650	45 %	Supérieur à 650	44 %																				
<p>AIDES EXCEPTIONNELLES</p> <ul style="list-style-type: none"> Aides remboursables ou non 	<p>Demande étudiée par une commission qui définit le type d'aide et le montant (aides remboursables : 8 000 € maximum par agent)</p>																								
<p>LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide remboursable Logement Locations et ventes CDC Habitat 	<p>Aide remboursable étudiée par une commission (8 000 € max. par agent) Offre de logements intermédiaires avec étude prioritaire des demandes : cdc-habitat.fr/cgos ou par téléphone au 09 70 40 25 04</p>																								
<p>RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> Plateforme d'informations et renseignements individuels 	<p>Renseignements gratuits depuis l'Espace agent ou par téléphone au 02 38 799 787 du lundi au vendredi de 9h à 19h</p>																								
<p>NOËL DES ENFANTS</p>	<p>Chèque cadeau par enfant, adressé à votre domicile Date limite : avoir transmis votre dossier C.G.O.S 2026 au plus tard le 15 octobre 2026 et être en activité dans l'établissement au 31 octobre 2026.</p>																								

● RETRAITE									
<p>DÉPART À LA RETRAITE</p> <p><i>Demande établie par l'établissement</i></p>	<p>Montant forfaitaire par année de service :</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Indice jusqu'à 505</td> <td>60 €</td> <td>Indice supérieur à 765</td> <td>50 €</td> </tr> <tr> <td>Indice de 506 à 765</td> <td>55 €</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Indice jusqu'à 505	60 €	Indice supérieur à 765	50 €	Indice de 506 à 765	55 €		
Indice jusqu'à 505	60 €	Indice supérieur à 765	50 €						
Indice de 506 à 765	55 €								

crh.cgos.info Découvrez le Plan d'Épargne Retraite proposé par le C.G.O.S, la Complémentaire Retraite des Hospitaliers.

*Cette prestation n'est pas ouverte aux retraités **ou avis d'impôt non joint au dossier C.G.O.S

● VACANCES

VACANCES ENFANTS ET ADOLESCENTS (jusqu'à 18 ans)

- Séjours avec hébergement
- Montant minimum des frais : 30 € par demande

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 560	150 €	De 910,01 à 1010	110 €
De 560,01 à 710	140 €	De 1010,01 à 1150	90 €
De 710,01 à 810	130 €	De 1150,01 à 1496	70 €
De 810,01 à 910	120 €	Supérieur à 1496**	30 €

Date limite : 31 janvier 2027

VACANCES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

- Séjour encadré par un éducateur spécialisé
- Taux d'incapacité à partir de 50 %
- Quel que soit l'âge de l'enfant

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 810	1 000 €
De 810,01 à 1150	900 €
Supérieur à 1150	800 €

Date limite : 31 janvier 2027

CHÈQUES-VACANCES

- Achat avec ou sans épargne
- Achat d'ANCV connect ou classiques papier

Participation C.G.O.S versée selon le quotient familial :

Jusqu'à 710	42 % dans la limite de 130 €
De 710,01 à 910	30 % dans la limite de 120 €
De 910,01 à 1150	20 % dans la limite de 100 €
Supérieur à 1150**	16 % dans la limite de 100 €

Date limite : 31 octobre 2026

OFFRES DE VACANCES

- **Coups de cœur de votre région** • **Prix mini** • **Prix réduit**
 - **Libre Évasion avec ou sans participation**
- Offres accessibles depuis la rubrique **VACANCES** du **cgos.info**

● BILLETTERIE ET LOISIRS

SPORTS-LOISIRS-CULTURE ADULTES

- Montant minimum des frais : 20 € par demande

Une seule prestation versée par année. Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 560	70 €	De 810,01 à 1050	50 €	Supérieur à 1496**	30 €
De 560,01 à 810	60 €	De 1050,01 à 1496	40 €		

Date limite : 30 novembre 2026

TITRES CULTURE

- Commande depuis l'Espace agent : **paiement par CB**
- Commande par courrier : paiement par chèque
- Achat de titres papier ou e-titres

50 % de participation C.G.O.S

Une seule commande par an de 100 € (54,97 € à régler, frais de recommandé compris)

Dates limites : 30 novembre 2026 pour les commandes papier et 31 décembre 2026 pour les commandes en ligne

BILLETTERIE

• **Prix avec participation** • **Prix négociés** • **Prix CSE**

Offres accessibles depuis les rubriques **BILLETTERIE** et **LOISIRS** du **cgos.info** ou par **téléphone** au **01 70 56 59 24** du lundi au samedi de 8h30 à 18h30

● AVANTAGES

CESU MULTISERVICES

NOUVEAU

- Achat de CESU papier ou e-CESU
- Une ou deux commandes par an
- Montant maximum par an : 300 €

Participation C.G.O.S versée selon le quotient familial :

	Deux commandes par an	Une commande par an
Jusqu'à 810	50 % dans la limite de 75 €	50 % dans la limite de 150 €
De 810,01 à 910	45 % dans la limite de 67,50 €	45 % dans la limite de 135 €
De 910,01 à 1010	40 % dans la limite de 60 €	40 % dans la limite de 120 €
De 1010,01 à 1150	35 % dans la limite de 52,50 €	35 % dans la limite de 105 €
Supérieur à 1150**	30 % dans la limite de 45 €	30 % dans la limite de 90 €

Ouverture : mi-avril 2026 / Date limite : 30 novembre 2026

AVANTAGES CONSO

Offres accessibles depuis la rubrique **AVANTAGES CONSO** du **cgos.info** ou par **téléphone** au **01 70 56 59 24** du lundi au samedi de 8h30 à 18h30

SERVICES+

Offres accessibles depuis la rubrique **SERVICES+** du **cgos.info**

*Cette prestation n'est pas ouverte aux retraités **ou avis d'impôt non joint au dossier C.G.O.S